



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

149^e Assemblée de l'UIP

Genève
13-17 octobre 2024



Atelier

Les données et les éléments probants au service de la prise de décision et de la redevabilité au sein du parlement

*Mercredi 16 octobre 2024, 14 h 30-16 h 00
Salle 4, niveau -1, CICG*

Note d'orientation

La prise de décision et l'élaboration de politiques fondées sur des éléments probants sont des éléments essentiels de l'édification d'institutions de gouvernance efficaces, transparentes et responsables dont les travaux ont un impact et sont dignes de confiance, comprises, et respectées.

Dans un monde caractérisé par la désinformation, les fausses informations et une défiance grandissante à l'égard de la politique, la question suivante se pose : comment les parlementaires peuvent-ils avoir accès aux données et éléments probants dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées et amener le gouvernement à rendre compte de leurs actes ? De plus, la complexité des défis actuels, le rythme rapide des événements, leur interdépendance aux niveaux mondial, régional, national et local, et la multiplication des parties prenantes requièrent un accès encore meilleur à des données et à des éléments probants complets et fiables si l'on veut que des décisions solides et énergiques puissent être prises.

Les informations probantes et les données sont à la base des politiques élaborées et façonnent celles-ci. Leur bonne utilisation permet aux parlementaires de demander à leur gouvernement de rendre compte de la performance de leur action, d'empêcher l'adoption ou la mise en œuvre de politiques contre-productives et de mettre en lumière des problèmes pouvant avoir échappé au gouvernement. Les éléments probants et les données aident les décideurs politiques à identifier les problèmes, à fixer des objectifs, à concevoir des interventions et à évaluer si les politiques ont eu l'effet escompté.

Face à la multitude des sources d'information (ou de désinformation), les parlements sont confrontés à la difficulté de créer un "écosystème d'éléments probants et de données" efficace qui encouragerait leur utilisation systématique dans le contexte du processus décisionnel.

Un "écosystème d'éléments probants et de données" performant et institutionnalisé, disposant de structures, de capacités et d'incitations établies permettra de garantir à tous les parlementaires la disponibilité et l'accessibilité de ces informations ainsi que leur utilisation régulière pour étayer le processus de prise de décisions.

De nombreux parlements disposent de services de recherche et d'analyse non-partisanes et ont noué des partenariats, notamment avec le monde universitaire, des organisations de la société civile, des milieux scientifiques et des groupes de réflexion. Les parlements ont également souvent accès à d'autres sources institutionnelles d'informations probantes et de données d'institutions nationales, tels que les organismes nationaux de statistique et les bureaux nationaux d'audit.

Accroître l'utilisation des travaux de recherche sur la politique et le processus de prise de décisions est un impératif à la fois moral, socio-économique et politique. Le fait de tirer parti des meilleurs éléments probants disponibles peut permettre aux parlements d'améliorer l'efficacité, l'efficience et l'équité des politiques, d'optimiser l'utilisation des ressources publiques, et d'améliorer la transparence et l'obligation redditionnelle. Évidemment, l'accès aux éléments fondés sur des preuves et aux données est une chose et l'utilisation adéquate et systématique de ceux-ci dans l'élaboration des politiques et la prise de décisions en est une autre.

F

#IPU149

L'atelier se penchera sur la façon dont les éléments probants et les données sont actuellement utilisés au sein des parlements et examinera les stratégies permettant de les utiliser plus systématiquement lors de l'élaboration de politiques et de la prise de décisions.

L'atelier présentera les résultats d'une enquête de l'UIP, menée par le Groupe de travail de l'UIP sur la science et la technologie, intitulée *Cartographie de la coopération entre le parlement et la science*. Il examinera ensuite les moyens de renforcer les capacités des services de recherche parlementaire en créant un écosystème de recherche et de données efficace, y compris par le biais de partenariats stratégiques essentiels.

Après une brève présentation des intervenants, les questions suivantes seront abordées :

- Quels sont le rôle et la place des éléments probants dans le processus décisionnel parlementaire ? Quelles sont les difficultés que rencontrent actuellement les parlementaires et l'administration des parlements dans l'utilisation de ces informations et de ces données ?
- Comment les parlementaires peuvent-ils avoir accès efficacement à ces éléments au moyen des outils et des procédures disponibles ?
- Comment les éléments probants et les données provenant de bureaux nationaux de statistique et de bureaux d'audit contribuent-elles aux processus de contrôle parlementaire ?
- Comment les parlements peuvent-ils créer un écosystème de recherche et de données pour mieux soutenir les processus d'élaboration de politiques et de prise de décisions ?